



Tiers payant



Chères Consoeurs, chers confrères,

La Ministre de la Santé vient d'annoncer un grand plan santé. Un de plus. Pour ceux qui sont curieux du contenu de l'annonce, il est résumé en [Stratégie Nationale de Santé en 10 pages que vous pouvez consulter](#).

La seule mesure réellement concrète que nous découvrons dans ce document est celle-ci et seulement les caractères en gras : « Lutte contre les inégalités d'accès aux soins : généraliser la couverture complémentaire en santé, agir sur les dépassements d'honoraires et **généraliser le tiers payant en médecine de ville** »

Cette généralisation est prévue pour 2017 et nul ne sait ce que recouvre « techniquement » cette affirmation.

On rappellera que le tiers payant est actuellement régi par la loi et par la convention ([surtout articles 5 à 11](#)). Il est obligatoire par la loi pour les CMU, AME, ACS (pour la part sécu), accidents du travail et maladies professionnelles.

Il est autorisé par la convention pour tous les actes supérieurs à 120 € et prévu par la même convention sans limite de valeur pour les patients exonérés du ticket modérateur (patients en ALD et quelques autres situations)

On notera que le tiers payant au bon vouloir du médecin est inscrit de la manière suivante dans la convention : « *les parties conventionnelles conviennent de permettre **ponctuellement**, pour les patients qui le nécessiteraient, la dispense d'avance de frais selon l'appréciation du médecin traitant* ».

Si la FMF avait été suivie lors de la négociation conventionnelle, ce « ponctuellement » n'aurait pas existé car nous pensons qu'il faut laisser la liberté de contractualisation entre le médecin et son patient. *On résumerait la pratique du tiers payant en 3 lignes alors que cela représente plusieurs pages dans la convention :*

Le tiers payant est obligatoire pour les patients en CMU, AME, ACS..., au choix du patient pour les actes supérieurs à 120 € et il est laissé à la libre appréciation du médecin en accord avec son patient pour toutes les autres situations.

Il nous a paru essentiel d'interroger les médecins sur leur pratique, leurs attentes et leurs craintes, voire intolérances face au sujet du tiers payant.

Votre profil			
Sexe	<input type="radio"/> Masculin <input type="radio"/> Féminin	Code postal	<input type="text"/>
Age	<input type="text"/>	Spécialité	<input type="text"/>

Activité et structure			
Activité	<input type="radio"/> Installé seul <input type="radio"/> En association <input type="radio"/> Remplaçant	Pratique en établissement	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Secrétaire sur place (au moins une partie du temps de travail)	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Année d'installation en libéral	<input type="text"/>
% d'activité de soin en libéral	<input type="radio"/> < 25 % <input type="radio"/> 25 à 50 % <input type="radio"/> 50 à 75 % <input type="radio"/> > 75 %	Je fais des actes de permanence des soins	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
J'ai été médecin réfèrent	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non		

Pratique personnelle du tiers payant

Je pratique le tiers payant pour les situations obligatoires (CMU, AT...)

Jamais Rarement Fréquemment Très fréquemment Toujours

Je pratique le tiers payant pour les patients à 100 %, non obligatoire (ALD)

Jamais Rarement Fréquemment Très fréquemment Toujours

Je pratique le tiers payant pour les actes de permanence de soins

Jamais Rarement Fréquemment Très fréquemment Toujours

Je pratique le tiers payant quand mes patients n'ont pas de quoi me payer

Jamais Rarement Fréquemment Très fréquemment Toujours

Je pratique le tiers payant avec Mutuelle quand ça marche avec la Carte Vitale

Jamais Rarement Fréquemment Très fréquemment Toujours

Je pratique le tiers payant avec Mutuelle même si je n'ai pas la garantie de paiement

Jamais Rarement Fréquemment Très fréquemment Toujours

Commentaires sur MA pratique du tiers payant

Mes modalités de contrôle du tiers payant réalisé

Je contrôle le paiement de mes tiers payant

Jamais Rarement Fréquemment Très fréquemment Toujours

Mon opinion sur le tiers payant et la proposition de Marisol Touraine de le rendre obligatoire et généralisé en 2017

Parmi les propositions suivantes, je note mon accord ou mon désaccord

C'est une proposition qui me convient dans la situation actuelle

Accord Pas d'accord

C'est une proposition qui me convient à la condition que les problèmes techniques soient réglés

Accord Pas d'accord

C'est une proposition démagogique

Accord Pas d'accord

Il faut changer de ministre

Accord Pas d'accord

Mon opinion vis à vis d'un tiers payant idéal

On fait un rêve et on se dit qu'en 4 ans (d'ici à 2017) le gouvernement, particulièrement efficace, aura réglé tous les problèmes politiques et techniques et que le tiers payant roule : le médecin facture en une opération, il est payé rubis sur l'ongle en une opération et il est destinataire d'un relevé d'opérations limpide !

Dans ce cas j'accepte le tiers payant pour les actes pris en charge à 100% (100% secu ou 100% sécu + complémentaires)

Oui
 Non

Dans ce cas j'accepte le tiers payant pour les actes non pris en charge à 100% et je perçois directement le ticket modérateur

Oui
 Non

Mon opinion sur la proposition de la FMF concernant le tiers payant : « A part les situations obligatoires dans la loi, liberté d'accord entre le médecin et le patient et guichet unique avec paiement intégral garanti si on fait le tiers payant »

- D'accord avec cette proposition
 En désaccord avec cette proposition

N'hésitez pas à préciser votre point de vue

L'UFML veut lancer une action pour dire stop à la généralisation du tiers payant. Elle propose une journée de grève des soins le 2 décembre.

Etes vous prêts à vous y associer ?

Oui
 Non

Que vous ayez répondu oui ou non, seriez vous partant pour faire une journée de grève de la télétransmission (feuilles de soins papier, pas report d'envoi) pour un coup de semonce ?

Oui
 Non

Autre proposition